

Le PERECO made in CGI

La direction de CGI met en place, **de manière unilatérale**, un PERECO (Plan Epargne Retraite Entreprise Collectif) à la suite de l'échec des négociations avec les Organisations Syndicales. Comme souvent, **CGI se tient au strict minimum**, et il n'y aura pas d'abondement sur les versements au dispositif. Mieux encore, l'entreprise y trouve son compte ! Comment ? Elle use et abuse des mêmes rouages que pour les heures supplémentaires structurelles pour les modalités RM (vous qui faites 38H30 par semaine). Explications ...

Qu'est-ce que le salaire ?

Le salaire, c'est l'expression de la valeur de la force de travail. Cela implique le versement d'un « salaire net », mais il ne faut pas oublier le salaire indirect ou socialisé, c'est-à-dire la part du salaire versée immédiatement aux caisses de retraite, de Sécurité sociale, pour les accidents du travail, les allocations familiales, le chômage... Ce que l'on définit généralement comme **les cotisations sociales**. Le montant ainsi prélevé, à l'occasion du travail, est mutualisé et redistribué selon les besoins à celles et ceux qui sont malades, accidenté.es, retraité.es... C'est ce qui caractérise **le système social français solidaire** par rapport aux autres pays.

C'est une partie du salaire retenue pour financer des prestations auxquelles les salariés ont droit et couvrent de façon collective et solidaire les risques inhérents aux événements de la vie (enfants, retraite, maladie, invalidité, chômage...). Ces cotisations **ouvrent des droits**, contrairement à l'impôt. Elles sont artificiellement séparées en parts salariale et patronale, comme si l'une appartenait au ou à la salarié.e et pas l'autre. En fait, elles sont la part de notre salaire qui est versée à un « pot commun » : **la protection sociale**.

Et les exonérations de cotisations sociales ?

Les exonérations de cotisations sociales sont logiquement **une baisse de salaire**. Cela a pour conséquence une baisse du financement de la Sécurité sociale. Si les baisses et exonérations de « cotisations salariales » reviennent dans le salaire net des salarié.es, une partie repart néanmoins dans l'impôt. S'agissant des exonérations de « cotisations patronales », elles sont ni plus ni moins que du vol, car elles finissent dans les poches des patron.nes, alors qu'elles finançaient le bien commun des salarié.es !

Quel rapport avec le PERECO me direz-vous ?

Le PERECO permet d'alimenter le dispositif avec les jours présents sur le CET. Ces jours sont à l'origine assujettis aux cotisations sociales (vous savez, « salariales et patronales »). Dans ce cas-là, ils sont exonérés. La direction met en avant que pour une valeur de 1000€ bruts de droits inscrits en CET transférés sur le PERECO, entre les exonérations d'impôts et de cotisations sociales, les salarié.es font un gain de 153€ ! Mazette ! Il faut retenir que ce sont 153€ qui ne financeront pas la sécurité sociale ... Mais le cynisme apparaît avec l'exonération de cotisation « patronale ». En effet, face à la question sur les bénéfices pour CGI, la direction avoue que l'opération se traduit par près de 500€ de cotisations qui disparaissent du financement de la Sécurité Sociale. Disparaissent ? Vraiment ? Cet argent, bien commun des salariés, se retrouve par magie dans les recettes de l'entreprise ... Un jeu de Bonneteau ! A tous les coups on perd (les salarié.es) et à tous les coups on gagne (les patron.nes) !

« Mais dis-donc, vilain.e CGTiste ! C'est tout de même un gain pour les salariés ! »

« Le gain, c'était la solidarité. L'idée de départ de la création de la Sécurité Sociale : On cotise suivant ses moyens, on reçoit selon ses besoins. On est plus forts en mutualisant nos forces. »

« Mais je n'ai pas envie de payer pour les autres. Je préfère me débrouiller seul-e ! »

« Je t'invite à consulter le coût réel de tout ce qui est (de moins en moins bien) pris en charge par la solidarité et à comparer avec ce qui s'ajoute à ta fiche de paye grâce aux exonérations de cotisations ... Et n'oublie pas que les cotisations patronales t'appartiennent. Si ton patron les prend, c'est à nous tous qu'ils les volent. »



Les votes à bulletins « secrets » chez CGI



Lors de la réunion plénière du CSE Central du 04 juillet dernier, les élu.es ont procédé à un vote à bulletins secrets. C'est une méthode de vote dans laquelle le choix du votant est anonyme, tant au moment du vote, qu'après celui-ci. L'enjeu principal est d'assurer que l'électeur exprime un choix profond en empêchant toute tentative d'influence que ce soit par intimidation ou subornation. Pour se faire, CGI a pour habitude d'utiliser l'outil VOXALY, outil qu'elle a elle-même choisi.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque la direction, en pleine réunion et oubliant qu'elle partageait son écran, a ouvert un dossier avec le résultat du vote. Cela aurait pu s'arrêter là mais non il y avait le choix du vote de chaque votant. Dans ce dossier figurait également plusieurs autres dossiers avec les dates d'autres votes déjà effectués dans d'autres réunions du CSE Central.

Incroyable me direz-vous ! Et l'anonymat dans tout ça ?

Non seulement nous ne savions pas que l'outil ne garantit pas l'anonymat, mais en plus la direction coche la case à cocher pour rendre les votes non anonymes et archive ses résultats !

Pour les élu.es cette pratique est très grave. Cela ne respecte pas les règles RGPD ni les règles éthiques si chères à la direction au vu des nombreux e-learning imposés par elle-même à l'ensemble de ses salarié.es. Dernièrement une formation sur le code éthique nous a été imposé, la direction l'a-t-elle faite ?

Et le rêve CGI dans tout ça ? Toutes ces belles valeurs fondatrices de la marque CGI ?

A ce jour, les questions se posent : si la direction a été prise la main dans le sac à enregistrer des votes qui plus est non anonymisés, depuis quand le fait-elle ?

L'outil VOXALY, utilisé systématiquement lorsqu'un ou plusieurs élu.es demandent le vote anonyme, est également l'outil utilisé pour les votes des élections professionnelles. Nous pourrions donc nous demander si cette pratique malveillante n'a pas permis à la direction de savoir qui a voté pour qui lors des dernières élections professionnelles.

Lorsque nous avons questionné la direction, cette dernière affirme la nécessité d'enregistrer les votes en cas de contestation.

Mais que signifie cette réponse ? Et qu'en est-il sur le non-anonymat des votes ?

Cette justification, faite dans la douleur, n'est pas entendable. La direction n'a pas besoin d'enregistrer les résultats des votes car en cas de contestation, tous les élu.es ont accès à l'enregistrement de la réunion. Il ne peut donc pas y avoir de contestation !!

Quant à la question de savoir pourquoi les votes ne sont pas anonymisés, nous n'avons à ce jour eu aucune réponse.



Aménagement à Larmor Plage : encore des communications erronées !

Les salariés du site de Larmor Plage ont reçu une communication le mois dernier pour les inciter à télétravailler, en plus de leur télétravail habituel, en s'imputant sur « télétravail à la demande de CGI ». Des travaux devant débuter dans les prochains jours, il fallait absolument diminuer le nombre de salarié.es sur site.

Problème, cette communication s'est faite par des chefs d'équipes via Teams, sans respecter l'accord d'entreprise. Cela est donc très vite arrivée jusqu'aux oreilles de vos représentants du personnel de la CGT. En effet, pour respecter l'accord, la communication doit se faire à minima 15 jours avant, d'une décision émanant du directeur d'agence, de BU leader ou de la direction France, et pour une durée limitée à 15 jours.

Devant le fait accompli, la direction a affirmé qu'il s'agissait une fois de plus d'une erreur de communication, et que le télétravail ne serait pas proposé par le management tel qu'annoncé aux salariés. Elle a précisé que s'il devait y avoir imposition de télétravail, CGI respecterait cette fois-ci les dispositions de l'accord d'entreprise.

Les élu.es CGT resterons vigilants sur ces communications futures, en particulier sur l'obligation de coworking en cas de fermeture d'agence pour toutes celles et ceux qui ne pratiquent pas le télétravail et qui ne peuvent pas télétravailler. Cette dernière information n'est jamais précisée clairement car le lieu doit être clairement explicité et non juste le fameux « rapprochez-vous de votre manager en cas d'impossibilité de télétravailler ».

Deux semaines plus tard, une autre communication, annulant la première, a été renvoyée aux salarié.es pour indiquer de continuer à travailler 2 jours sur site jusqu'à la fin des travaux (en gros jusqu'à la fin de l'année).

Beaucoup de questions se posent. En effet, au vu de l'ampleur des travaux annoncés, on ne voit pas bien comment cela va être faisable : ils annoncent une refonte complète des bureaux avec changements de fenêtres, des moquettes, avec des cloisons à modifier, avec moitié moins de bureau...et tout cela sans compter le bruit que va engendrer tous ces travaux. En plus les toilettes vont être entièrement refaites et le système de ventilation est à revoir.

Vos élu.es CGT seront vigilants, tant sur les communications de la direction que sur le déroulement des travaux. **Tout doit être mis en œuvre pour permettre aux salarié.es de travailler dans des conditions saines et sans contrainte.**

CGT : Rappel sur quelques unes de nos avancées sociales

Née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir, sont le cœur de son action syndicale. **La CGT s'est forgée et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés.** La Confédération Générale du Travail (CGT) a joué un rôle crucial dans l'obtention de plusieurs avancées sociales en France, notamment en matière de sécurité sociale, de retraite, de congés payés et de réduction du temps de travail.

Droits des travailleurs : La CGT a fortement milité pour l'amélioration des conditions de travail, la sécurité sur le lieu de travail, et le respect des droits syndicaux. La CGT a été active dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'égalité des chances pour tous les travailleurs.

Augmentation des salaires : La CGT a mené de nombreuses luttes pour des augmentations salariales, contribuant à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs.

Congés payés : Les congés payés sont l'une des grandes conquêtes sociales obtenues par la CGT. **Grâce à la victoire du Front Populaire en 1936**, auquel la CGT a activement participé, **les Accords de Matignon** ont été signés et les travailleurs français obtiennent deux semaines de congés payés et la semaine de 40 heures. Au fil des ans, ce droit a été étendu. Aujourd'hui, les travailleurs bénéficient d'au moins cinq semaines de congés payés par an.

Création de la Sécurité sociale : La CGT a été l'un des principaux acteurs de la création de la Sécurité sociale en 1945. Ce système a été conçu pour garantir à tous les citoyens une **protection sociale** contre les risques de la vie tels que la maladie, l'accident, la vieillesse, et le chômage.

Retraite : La CGT a milité pour la mise en place d'un **système de retraite par répartition**, où les cotisations des travailleurs actifs financent les pensions des retraités. Cela a conduit à la création du **régime général de retraite en 1945**, qui a depuis évolué mais reste un pilier de la protection sociale en France.

Les luttes des années 1968 : Les événements de Mai 68 sont marqués par des grèves générales et des occupations d'usines, conduisant aux **Accords de Grenelle qui augmentent les salaires** et reconnaissent de nouveaux droits syndicaux.

Réduction du temps de travail (39h) : La réduction du temps de travail a également été une bataille menée par la CGT. Cela s'est traduit par l'introduction de la semaine de travail de **39 heures en 1982** sous le gouvernement de François Mitterrand, après avoir longtemps milité pour des conditions de travail plus humaines. Cette réduction a ouvert la voie à d'autres réformes, comme celle des **35 heures à la fin des années 1990**.

Ces victoires ont marqué l'histoire sociale de la France et témoignent de l'impact significatif de la CGT sur le progrès social. La CGT continuera toujours d'être active dans la défense des droits des travailleurs et l'amélioration des conditions de travail.

Aujourd'hui, la CGT reste un acteur clé dans les luttes sociales en France, combattant notamment :

- **Les augmentations de salaires :** La CGT milite pour l'indexation des salaires sur l'inflation.
- **Les réformes des retraites et du code du travail :** S'opposant à des réformes perçues comme une régression sociale.
- **La défense des services publics :** Face aux privatisations et aux coupes budgétaires.
- **Les luttes pour l'égalité :** La CGT milite pour l'égalité salariale entre hommes et femmes, contre les discriminations au travail, et pour de meilleures conditions pour les travailleurs précaires.

Le patronat a tout intérêt à ce que nous soyons divisé.es. Nous, salarié.es, nous rassemblons au sein de la CGT pour défendre nos intérêts. En rejoignant la CGT, je renforce un contre-pouvoir, une force de proposition essentielle à la démocratie. Sans syndicat pas d'organisation pour défendre les salarié.es et gagner des nouveaux droits.

Notre force c'est le nombre, pour la faire vivre, on s'organise et on se syndique



Nous avons évité le pire, gagnons le meilleur !



Grâce à la mobilisation syndicale et citoyenne, nous avons déjoué tous les pronostics catastrophes. **L'extrême droite a été battue**, Emmanuel Macron a été sévèrement sanctionné et le nouveau front populaire, porteur d'avancées sociales, est arrivé en tête. Nous avons d'ores et déjà gagné l'abandon des réformes très régressives qui étaient préparées par le gouvernement, notamment celles de l'assurance chômage, de la fonction publique, du logement et de l'audiovisuel public.

Cependant, au lieu de prendre acte du résultat du scrutin qu'il a lui-même convoqué, Emmanuel Macron s'entête et continue sa stratégie du chaos. Son refus de nommer un premier ministre porteur du programme arrivé en tête constitue **un abus de pouvoir inédit** dans notre 5e République. Pour éviter de remettre en cause **les 60 milliards de cadeaux fiscaux** qu'il a offerts depuis 7 ans aux plus riches et aux actionnaires, Emmanuel Macron prépare un **budget d'austérité**. Pourtant, nos services publics sont exsangues, notre pouvoir d'achat continue à baisser, le patronat refuse d'augmenter les salaires et multiplie les plans de licenciements. Comme le martèlent l'ensemble des organisations syndicales, Pour que ce sursaut ne se transforme pas en sursis, il y a urgence à répondre aux exigences sociales en commençant par abroger la réforme des retraites, augmenter les salaires et les pensions, et les minima sociaux et financer les services publics.



Seule la mobilisation permettra que nos revendications soient enfin entendues. Oui, se mobiliser ensemble change la donne ! Le mardi 1er octobre, c'est le premier jour de débat sur le budget à l'Assemblée nationale. Ce même jour, 9 syndicats de retraités appellent à l'action pour l'accès à la santé et gagner une augmentation de leurs pensions. **La CGT appelle l'ensemble des salarié·es à une grève unitaire et à rejoindre les manifestations organisées le 1er octobre** pour forcer le patronat, les parlementaires et le gouvernement à entendre nos revendications et gagner :

- L'abrogation de la réforme des retraites.
- L'augmentation des salaires et pensions et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le financement de nos services publics.
- Le développement de l'emploi industriel en lien avec les enjeux environnementaux.

La CGT appelle également à agir pour la paix en rejoignant les mobilisations du **8 septembre pour la Palestine**.

Puis le **21 septembre** lors de la journée internationale pour la Paix.

Et enfin les droits des femmes lors de la journée mondiale pour **le droit à l'avortement le 28 septembre**.



Elections professionnelles

Pour ne plus subir
Pour agir et lutter
Pour soi et pour les autres



Rejoins la CGT-CGI
Et deviens représentant·e du personnel

Contacts CGT-CGI

Mail : contact@cgt-cgi.com

Twitter : [@CgtCgiFrance](https://twitter.com/CgtCgiFrance)

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06 11 83 78 27

FGDC

Arnaud GUIHENEUF
06 63 70 25 84

Alexandre COCAGNE
06 30 01 63 67

Thierno BAH
06 01 16 77 86

Grand-Ouest

David CROCHU
06 76 01 24 20

Daniel MENUET
06 85 24 45 21

Yoann TOUATI
06 24 69 10 74

EUCRM

EI Bachir MOUTIK
06 63 96 63 62

TPSHRM

Jacques SANCHEZ
06 85 62 20 29

André LE CHUITON
06.98.94.15.67

CBC

Randja KANOUNI
06 99 87 85 06

Grand SUD

Pascal GENTY
06 95 69 74 02

Franck ELIES
06.10.65.38.96

FS

Éric MARCOU
06 38 40 56 18

Grand-Est

Sylvie DAMON
06 69 40 27 14

Saïd BOUTAHRA
06 47 78 66 26